



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 18 juin 2025

Délibération N°2025 - 27

Adoption du Plan de financement de la Révision de la Charte 2012-2027 du PNRM

Président de séance : Monsieur Robert DULYBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 12 mars 2025
2. Finances : Présentation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal et Budget Annexe CFME
3. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Principal
4. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Annexe CFME
5. Administration : Affectation du bâtiment du PNRM rue E. Deproges à Fort-de-France
6. Biodiversité : Plan de financement de l'Atlas de la Biodiversité communale 2025-2028
7. Plan de financement de la Révision de la Charte 2012 -2027
8. Plan de financement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité - OMB
9. Plan de financement des Réserves au titre de l'année 2025
10. Grands Projets : Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO 2025-2026
11. Plan de gestion de la démarche Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
12. Demande de financement « Fonds Vert » pour projet « base de plein air décarbonée » à Vatable
13. Animation : Fixation d'un droit d'entrée à la Maison de la Mangrove
14. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
15. Convention de mise à disposition des agents du PNRM à l'Association des Amis du PNRM

Point information

16. Délégation de signature du Président du PNRM en matière de marchés publics sur l'année 2024

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mme F. CARIUS - Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) - Mr R. DULYBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM). J-F.

BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYBOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – N. ACCUS ADAINE
Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absentes excusées :

Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	06
Exprimés	29

Vote	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	10 juin 2025

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2024-07 en date du 07 février 2024 adoptant le lancement de la procédure de la Charte 2012-2027
- Vu la délibération n°2024-31 en date du 26 juin 2024 approuvant le périmètre de l'étude de la Charte 2012-2027
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal,

Considérant que le Parc naturel régional de la Martinique a débuté la procédure de révision de sa charte 2012-2027. Cette procédure devra aboutir au décret ministériel de classement de la nouvelle charte en 2028. Elle se décline en deux tranches comme suit :

Une première tranche (ferme) composée d'une seule phase qui a consisté en **l'élaboration des études et rapports permettant la rédaction des délibérations (CTM et PNRM) de lancement de la révision de la charte ainsi que du rapport d'opportunité**. Cette première tranche doit être validée par l'obtention de **l'avis d'opportunité du préfet** (délai réglementaire de 6 mois) de région et conditionnera le démarrage de la seconde tranche. Le PNRM prépare actuellement avec les services de la CTM la présentation du rapport d'opportunité à l'Assemblée de la CTM.

Une deuxième tranche (conditionnelle) scindée en plusieurs phases :

- Études préalables (diagnostic du territoire, analyse de son évolution et évaluation de la mise en œuvre de la charte 2012-2027)
- Élaboration de la charte 2027-2042 (définition des enjeux, rédaction d'une note stratégique et élaboration du rapport de charte)
- Évaluation environnementale de la charte 2027-2042
- Enquête publique et décret de classement
- Concertation, information, communication

Considérant que, pour mener à bien la mission de révision, le Parc naturel régional de la Martinique a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (Bureau d'étude). Ce dernier apportera une assistance au Parc durant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'obtention du décret de classement de la nouvelle charte.

Le coût de cette deuxième tranche s'élève à un montant de 255 000 euros TTC

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte, le plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} tranche de la révision de la Charte 2012-2027 du Parc Naturel Régional de la Martinique sur 4 ans, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

Financements prévisionnels	Montants estimatifs
CCT-CTM	255 000,00 €
Total financements prévisionnels	255 000,00

Article 2

Dit que les crédits sont prévus au Budget en cours du Syndicat et les suivants.

Article 3

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 18 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,

Robert DULYMOIS

